

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 JUILLET 2020

N°044

OBJET : AUBERGE DE LA JEUNESSE – DESIGNATION DES DELEGUES			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 41	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 8 Juillet 2020

L'an Deux Mille Vingt, le seize juillet à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre de Congrès, sous la Présidence de **M. Gérard LARRAT, Maire.**

Mme CHESA, M BLASQUEZ, Mme DENUX, M LAREDJ, Mme BARDOU, M PEREZ, Mme DOUTRES, M BÈS, Mme GODEFROY, M ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M FLAMANT, Adjoint.

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme PICHARD, Mme BERNARD, M ARIAS, M AUDIER, M ZORZETTO, M CAMBON, M LEUBA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, Mme GASC, Mme GIOVANNETTI, Mme BLANC, M OUDDANE, M BUSTOS, Mme LETAO, Mme TRIAY, M JORDAN, M ICHE, Mme RIVEL, Mr MOLHERAT, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M BIGOT, Mme LARROUX, Mme KERRINCKX, M. DUTHU, M MONTAGNE

EXCUSES : M LECINA,, M BELMAS qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à M. LAREDJ, M. BIGOT conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Compte tenu du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la nomination de deux Délégués représentant la commune pour siéger à L'AUBERGE DE LA JEUNESSE.

Il vous est proposé de désigner:

- Madame Isabelle CHESA
- Madame Magali BARDOU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à L'UNANIMITE la propositions ci-dessus énoncée

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20200716-delib160720044-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2020
Affichage : 21/07/2020

Le Maire
Gérard LARRAT

